

MAIRIE DE CAIX

COMPTE - RENDU SEANCE DU 20 AVRIL 2018

Affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil DIX-HUIT, LE VINGT AVRIL à DIX-NEUF heures TRENTE minutes, le **Conseil Municipal de CAIX**, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel MANNENS**, Maire de CAIX.

Les membres présents en séance :

Daniel MANNENS, René RUMEAU, Michel DUFLOT, Jean-Luc CATRAIN, Paul FLEURY, Béatrice MERCIER, Aude PAYEN, Jean-Michel SAILLY, Annick THUILLIER

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Véronique EGGINGER à Michel DUFLOT, Christine LECUL-LOISEL à René RUMEAU

Le ou les membres absent(s) :

Etaient excusés :

Véronique EGGINGER, Christine LECUL-LOISEL, Jean-Christophe LEROY, Annabelle ROCHA, Fabrice TABEL

Madame Aude PAYEN, nommée SECRETAIRE DE SEANCE.

Approbation de la dernière séance du Conseil municipal du 23 mars 2018.

FINANCES LOCALES

- Compte de gestion 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Compte administratif 2017

Monsieur Daniel MANNENS, Maire, sort de la salle de réunion.

Monsieur René RUMEAU prend la présidence et présente le Compte Administratif 2017 qui se décompose de la façon suivante :

- Dépenses : 362.078,95 €
- Recettes : 481.133,17 €

Soit un excédent de 119.054,22 €. Le résultat de clôture pour l'exercice 2017 dégage un excédent de 499.868,98 €.

Sans la présence du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2017.

Monsieur le Maire revient dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité des suffrages exprimés (par 9 voix pour et 1 N'ayant pas pris part au vote : Daniel MANNENS).

- Affectation du résultat de l'exercice 2017

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 27 402,28 €		- 20 103,60 €	0,00	0,00	-47 505,88
FONCT	435 618,32 €	27 402,28 €	139 157,82 €			547 374,86

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	547 374,86 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	47 505,88 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	499 868,98 €
Total affecté au c/ 1068 :	47 505,88 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- 47 505,88 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	499 868,98 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Budget 2018

Monsieur le Maire reprend la présidence et présente le budget 2018. Après avoir entendu l'exposé d'où il résulte que les dépenses prévues au budget s'élèvent à :

- Dépenses de fonctionnement : 857.783,00 €uros
- Dépenses d'investissement : 216.506,00 €uros
- formant un total de : 1.074.289,00 €uros

Ces dépenses seront couvertes en partie par les ressources suivantes :

- Recettes de fonctionnement : 747.662,00 €uros
- Recettes d'investissement : 216.506,00 €uros

d'où une différence de : 110.121,00 €uros qui sera couverte par le produit des contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière sur le non bâti et cotisation foncière des entreprises).

Après s'être assuré que tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, le Conseil Municipal vote, pour faire face à ces dépenses, les ressources ci-dessus indiquées.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Fixation des taux

A noter que depuis l'exercice 2011, les taux communaux sont englobés avec les taux d'autres établissements publics (Communauté de Communes - Conseil Départemental).

	BASES	TAUX VOTÉS	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe habitation	428.600	11,33 %	48.560 €uros
Foncier bâti	369.900	9,16 %	33.883 €uros
Foncier non bâti	96.600	22,11 %	21.358 €uros
Cotisation Foncière des Entreprises	56.500	12,59 %	6.320 €uros
			110.121 €uros

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Subventions 2018

Il est rappelé aux associations locales que le versement de la subvention communale est conditionné par la présentation du bilan financier.

- Combattants de Caix : 260,00 €uros
- Association des Fêtes Caixaises : 1.000,00 €uros
- Croix de guerre (cotisation) : 30,00 €uros
- Défense de la Nature : 260,00 €uros
- Restos du cœur : 100,00 €uros
- RécréActions : 365,00 €uros
- Souvenir Français Rosières : 200,00 €uros
- Tennis de Table Club de Caix-Rosières : 310,00 €uros

DECISION : *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.*

DOMAINE ET PATRIMOINE

- Location du logement communal 02 Rue du Pont : date du début de bail

Suite à la délibération du 23 mars 2018 et en raison du préavis, le bail de location du logement communal 02 Rue du Pont à Monsieur Kévin BOIDIN prendra effet au 1^{er} mai 2018.

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

- Travaux de réfection du logement communal 02 Rue du Vieux Château : demande de subvention DETR 2018 : travaux supplémentaires

En complément à la délibération du 06 février 2018, il est indispensable d'ajouter des travaux de menuiseries et de décaissement des sols. Le Conseil Municipal décide de procéder à la réhabilitation du logement communal sis 02 Rue du Vieux Château et sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR avec autorisation de préfinancer les travaux. Le récapitulatif des travaux et du plan de financement est donc le suivant :

Devis présentés :

➤ Gros œuvre et isolation : entreprise Arvillers Chauffage	:	44.623,40 € HT
➤ Electricité : entreprise Patrick Naze de Bouchoir	:	7.500,00 € HT
➤ Réfection des sols : entreprise Arvillers Chauffage	:	16.595,00 € HT
➤ Menuiseries : entreprise Fenêtres et Vérandas	:	7.127,75 € HT
➤ Décaissement des sols : entreprise Arvillers Chauffage	:	1.700,00 € HT
Soit un total de	:	77.546,15 € HT

Le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté et arrête le plan de financement suivant :

➤ Subvention du Conseil Départemental : 25 % du montant HT des travaux	:	19.386,53 €
➤ Subvention Etat DETR 2018 : 30 % du montant HT des travaux	:	23.263,85 €
Soit un total HT de	:	42.650,37 €
➤ Part revenant au maître d'ouvrage : 45 % du montant HT des travaux	:	34.895,77 €
➤ Emprunt	:	34.000,00 €
➤ TVA	:	7.754,61 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Travaux de départemental réfection du logement communal 02 Rue du Vieux Château : demande de subvention Conseil de la Somme : travaux supplémentaires

En complément à la délibération du 06 février 2018, il est indispensable d'ajouter des travaux de menuiseries et de décaissement des sols. Le Conseil Municipal décide de procéder à la réhabilitation du logement communal sis 02 Rue du Vieux Château et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme dans le cadre de la politique territoriale 2017-2020 (offrir des lieux de qualité : action n°8 logements communaux) avec autorisation de préfinancer les travaux. Le récapitulatif des travaux et du plan de financement est donc le suivant :

Devis présentés :

➤ Gros œuvre et isolation : entreprise Arvillers Chauffage	:	44.623,40 € HT
➤ Electricité : entreprise Patrick Naze de Bouchoir	:	7.500,00 € HT
➤ Réfection des sols : entreprise Arvillers Chauffage	:	16.595,00 € HT
➤ Menuiseries : entreprise Fenêtres et Vérandas	:	7.127,75 € HT
➤ Décaissement des sols : entreprise Arvillers Chauffage	:	1.700,00 € HT
Soit un total de	:	77.546,15 € HT

Le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté et arrête le plan de financement suivant :

➤ Subvention du Conseil Départemental : 25 % du montant HT des travaux	:	19.386,53 €
➤ Subvention Etat DETR 2018 : 30 % du montant HT des travaux	:	23.263,85 €
Soit un total HT de	:	42.650,37 €
➤ Part revenant au maître d'ouvrage : 45 % du montant HT des travaux	:	34.895,77 €
➤ Emprunt	:	34.000,00 €
➤ TVA	:	7.754,61 €

DECISION :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE le présent rapport à l'unanimité.

- Questions diverses

- La cérémonie du 23 avril prochain en hommage aux aviateurs Leckie (Canadien) et Cuttle (Australien) abattus le 09 mai 1918 sur Caix débutera à 9 heures 30 au cimetière.
- La commémoration du 8 Mai débutera à 11 heures 15 au cimetière britannique et au carré militaire français puis rassemblement au monument aux Morts à 11 heures 30. Vin d'honneur à la Salle des Fêtes vers 11 heures 45.
- En raison de travaux au passage à niveau, la RD 41 entre Caix et Harbonnières sera fermée du 24 mai au 29 juin 2018.